

SOMMAIRE

◆ Le mot du Président

« Madame, Monsieur le Président, cher(ère)s ami(e)s licencié(e)s,

C'est avec grand plaisir que nous avons conçu à votre attention ce premier numéro du « Bulletin Officiel du Roller Skating ». Cette publication de la Fédération Française de Roller Skating, dont la périodicité n'est pas encore fixée, témoigne de son souci de communiquer davantage auprès de ses membres.

Notre ambition n'est pas, à travers ce bulletin, de vous informer sur les activités sportives de la Fédération ou sur les résultats obtenus par ses athlètes, mais très précisément -et très simplement- de publier à votre attention les décisions réglementaires prises tout au long de l'année. C'est du reste un devoir de notre Fédération qui participe à la mise en œuvre d'une mission de service public à travers l'organisation, la promotion et le développement du roller skating.

Vous prendrez notamment connaissance dans ce premier numéro, des extraits de procès verbaux des derniers Conseils d'Administration et Bureaux Exécutifs ainsi que de décisions disciplinaires.

Je souhaite que ce « Bulletin Officiel », complémentaire aux informations que vous pouvez retrouver sur notre site internet en cours de redynamisation, ou encore à travers les numéros du magazine « Rollerskate » que vous recevez à présent régulièrement et gratuitement, contribue à satisfaire votre attente bien naturelle d'informations diverses et variées et à renforcer ainsi votre sentiment d'appartenance à VOTRE Fédération.

Bien amicalement »

Joël RETUREAU

Extraits de Procès Verbaux

Conseil d'administration (Réunion du 21 février 2004)

* Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 Septembre 2003

* Approbation des ordres du jour des assemblées générales des 13 et 14 mars 2004

* Approbation des propositions de modifications des Statuts, du Règlement Intérieur et du Règlement Disciplinaire

Le Secrétaire Général espère que la Fédération parvienne à une certaine forme de stabilité dans ses textes, au niveau de la Fédération et des organes déconcentrés, notamment pour une meilleure lisibilité à l'avenir.

* Désignation des Dirigeants et Athlètes de l'Année

Après avoir rappelé les caractéristiques propres aux nominations des dirigeants de l'année et aux médaillés de la FFRS, le Président évoque des candidatures potentielles présentées en 2002/2003 par différentes instances fédérales. Après approbation par le Conseil d'Administration, ces dirigeants et athlètes seront honorés par l'Assemblée Générale.

Parallèlement, seront proposés aux honneurs du Ministère des Sports :

➤ Mr Jacques LAMBERT, pour une médaille de BRONZE

➤ Mr CURTAN : pour une médaille d'Or

Et Arnaud GICQUEL sera proposé en 2005 à l'honneur fédéral.

* Mise en place de la Commission Electorale

Conformément aux statuts, et vu les quatre postes devenus vacants au Conseil d'Administration et pour lesquels l'assemblée générale électorale se tiendra les 13 et 14 mars 2004 à NANTES, il est procédé à la composition de la Commission Electorale :

○ Gilbert PORTIER, Président de la Commission Statuts et Règlements

○ Camille CABARET, Président de la Commission Vie Fédérale

○ Nicolas BELLOIR, Secrétaire Général de la FFRS

* Approbation des Comptes Clos de l'Exercice 2003

Le Vice-Président Chargé des Finances, Francis LUCAS présente l'arrêté des comptes qui demeureront provisoires tant qu'ils n'auront pas été certifiés par le commissaire aux comptes.

Sont présentés au Conseil d'Administration le bilan et le compte de résultat établis par l'expert comptable ainsi qu'un tableau de présentation analytique du bilan 2003.

PUBLICATION

Fédération Française
De Roller Skating

6, boulevard Franklin
Roosevelt – BP 33 –
33034 BORDEAUX
CEDEX

Tél : 05 56 33 65 65

Fax : 05 56 33 65 66

Internet : www.ffrs.asso.fr

CA du 21 février 2004 suite 2/3

Il souligne que pour la première fois, l'organe directeur de la Fédération est en mesure d'examiner le bilan de l'exercice écoulé plusieurs semaines avant l'Assemblée Générale, ce qui permet de satisfaire non seulement aux obligations réglementaires et comptables mais encore de travailler dans des conditions plus sereines, ce dont il se réjouit même si des progrès sont encore à faire sur plusieurs points. Il félicite les différents intervenants qui, à tous les niveaux, ont permis de mieux appréhender la gestion financière de l'ensemble de la Fédération.

En présence de Messieurs Jacques GALBAN, Expert Comptable, et Gilles TROADEC, représentant le Commissaire aux Comptes M. Bruno GAUTHIER (FIGEOR), Francis LUCAS procède à une présentation analytique du bilan des activités fédérales.

* Budget prévisionnel 2004

S'appuyant sur un tableau remis aux administrateurs Francis LUCAS développe les grandes lignes du pré budget prévisionnel 2004. Le budget des activités sportives est en augmentation pour plusieurs raisons et notamment :

- la dotation aux Comités nationaux devrait être inférieure au budget 2003 mais supérieure au réalisé 2003, les besoins prévisionnels étant plus importants

- le budget du haut niveau tient compte de l'augmentation des volumes des pensions et intègre les coûts de personnel technique fédéral en charge des « pôles France »

- le coût de l'activité « vie fédérale » suit également la courbe croissante des effectifs et intègre également le personnel technique fédéral dont les missions sont identifiées sur ce chapitre

- les charges de l'activité de la commission « équipement » (travaux de normalisation, conseil aux collectivités, personnel affecté à cette activité) sont isolées pour plus de lisibilité

- les indemnités de sujétion et compléments de salaires des cadres techniques d'Etat faisant l'objet d'un avenant spécifique à la Convention d'objectifs, ceux-ci figurent sur une ligne distincte du budget

La ventilation des charges de personnel en fonction du type d'activité fédérale pour laquelle chacun oeuvre apporte un degré de précision supérieur quant aux coûts réels de chaque activité. Cette ventilation s'accompagne d'une identification précise, dans le budget, des charges de personnel administratif affecté spécifiquement au fonctionnement de la Fédération, des charges de personnel administratif des comités nationaux et enfin, de la masse salariale globale de la FFRS. Ces précisions expliquent une présentation différente mais plus affinée et compréhensible des différents budgets.

Le budget global de fonctionnement est quant à lui assez proche du réalisé 2003, hormis sur la partie des charges de personnel qui sont donc en diminution pour les raisons développées précédemment.

S'agissant des produits prévisionnels 2004, la subvention ministérielle sera sollicitée en hausse de 2 % sur le « noyau dur » de la convention pluriannuelle, mais en baisse globale

tenant compte du fait que 119 000 € de subvention 2003 étaient « exceptionnels ».

L'aide de l'Etat à la pérennisation des emplois jeunes est à présent dégressive et explique la diminution de cette ligne.

Les ressources tirées des licences sont prévues en hausse, mesurée cependant pour tenir compte des nouveaux tarifs susceptibles d'être approuvés par l'Assemblée Générale s'agissant de la licence randonnées, à partir de la saison prochaine.

Certains contacts avancés et la reprise d'activités de promotion laissent à penser que les produits des partenariats peuvent être établis prévisionnellement à la hausse, de même que ceux de l'activité « Optima » qui devrait se développer en 2004. La participation des familles aux frais de pensions « pôles », devenue conséquente, est quant à elle valorisée.

Ce budget sera présenté à l'Assemblée Générale et ajusté notamment en fonction des résultats des négociations de la convention d'objectifs.

* La Licence : Rappel des décisions globales prises en Conseil d'Administration puis en Bureau sur la Licence Unique et ses Effets induits – Propositions d'Evolution de la Licence Randonnée

Le Secrétaire Général rappelle le cheminement d'uniformisation des licences par la disparition progressive des mentions : « compétition, loisir », voire « discipline », et la volonté fédérale de tendre vers une licence unique pour les + de 13 ans en nivelant notamment le coût à 27 Euros, soit une diminution de 1 Euro / licence, et la possibilité pour les adhérents d'accéder à toutes les pratiques sans recourir à la procédure « extension ».

S'en suit un débat sur le maintien de la mention « discipline », qui restera inscrite sur la licence selon l'avis majoritaire dégagé et ce, au titre de l'activité principale pratiquée.

Les Présidents des Comités Nationaux sont sollicités pour présenter à la Fédération une proposition définissant la période des deux mois propres aux temps de mutation de leur discipline respective.

Par ailleurs, Nicolas BELLOIR rapporte les travaux du **Groupe de travail sur la Licence Randonnée** composé d'associations affiliées et de groupements non fédérés. Il vante un taux de participation très satisfaisant et la qualité des échanges dont il convient de remarquer une adhésion très forte à la mise en place des contenus utiles aux formations du Brevet d'Etat Randonnée.

Il souligne les besoins exprimés par les membres de ces ateliers : formation, services auprès des administrations locales pour l'aide à l'obtention d'autorisations nécessaires aux organisations de randonnées, et exprime les avantages et inconvénients d'un coût minoré pour cette licence Randonnée qui ne permettra en aucun cas de pratiquer en compétition.

Il est précisé que les tarifs émis émanent de propositions internes à la Fédération, qu'ils ont été exposés à la dernière réunion de ce groupe de travail accompagnés des services suscités sans

soulever la moindre objection, hormis un aménagement financier complémentaire qui stimulerait les associations licenciées plus de 500 randonneurs.

La licence Randonnée se distinguera par sa couleur et son tarif préférentiel proposé à Vingt Euros (20€) et Quinze Euros (15€) à partir du 101^{ème} licencié Randonnée du club. Elle serait soumise au régime de l' « EXTENSION » pour muter vers une discipline compétitive.

Le Président conclut par le vote suivant : Approbation du projet présenté qui sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

* Rapport d'Activité de la Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National relate que la fin d'année a été consacrée à la mise en place d'une **réunion DTN par discipline**, pour l'élaboration et le chiffrage des actions 2004.

Côté Enseignement, considérant que le Brevet d'Entraîneur Fédéral constitue le 2ème niveau des diplômes fédéraux (le BIF étant le 1er),

Il expose la **Formation des Entraîneurs au Brevet Fédéral**, inter relation entre la Commission Enseignement et les cadres techniques, dispensée sur des temps de stage, par discipline, autour d'athlètes de niveaux différents, selon des architectures adaptées, et dont l'objectif est une opérationnalité prévue fin 2004 avec mise en œuvre en 2005. Ces temps de formation ont été financés sur des pans locaux, régionaux voire nationaux, à la rencontre des Entraîneurs, sur le terrain avec, à chaque moment, des épreuves de validation.

Chaque Comité s'investit par des prises en charges sur des sommes forfaitaires attribuées soit aux clubs soit aux entraîneurs dédommagés en partie de leurs déplacements.

Hervé LALLEMENT rappelle la **politique sportive** suivie sur l'olympiade 2001/2004 pour répondre de manière plus efficace en matière de développement aux 3 grands acteurs : FFRS, ligues, clubs sur 3 thèmes retenus :

Formation : avec la Formation d'Initiateurs sur des sessions BIF bien rodées, la mise en réseau de Brevets d'Etat, et l'Ecole du Roller Français

Équipement : avec, certes, le dossier FFRS à remettre à jour, la rencontre de municipalités avec Optima – service à améliorer – et les normes NF à mettre en place

Image : par l'organisation de rencontres de masse associant élite et loisir, par la volonté de valoriser les rencontres internationales et d'afficher mieux les compétitions nationales

Le tout intégrant un **soutien aux clubs par une aide aux pratiquants** apportée sous diverses formes telles que, notamment, la campagne de labellisation, l'identification de parcours de randonnées, etc....

Pour mieux servir ce dessein, il envisage la **restructuration des missions DTN** avec l'intention de confier à un Département Développement, placé sous le pilotage de Thierry CADET, les cadres actuellement affectés jusqu'ici à des régions particulières :

arrêter le cloisonnement au profit d'une couverture sur l'ensemble du territoire

Laisser les techniciens dans leur région administrative mais les affecter sur des missions générales gravitant autour de la Fédération et de

la réalisation d'outils, soit pour les clubs, soit pour les pratiquants : ex : pour l'Ecole du Roller Français, la conception élaborée à la fédération d'affiches, de passeports, etc.

orchestrer des missions régionales en réponses aux commandes de ligues dans les thèmes ci-dessus retenus et visant l'aide aux pratiquants.

Bref, mettre les ligues sur un pied d'égalité et essayer d'apporter des moyens humains sur un champ d'actions défini à n'importe quelle région.

Il reprend des sujets concrets et évoque des projets d'amélioration pour étayer ses ambitions, tant dans le domaine matériel qu'en termes de manifestations sportives et de services, certains pouvant être supportés par les conventions d'objectifs fédérales, d'autres pouvant faire l'objet de subventions telles que le FNDS.

Il conclut que cette réorganisation devrait lui permettre de mieux suivre les avancées des missions de ses techniciens, et répondre favorablement aux attentes d'élus qui le souhaitaient plus proche des comités.

Pour l'accompagner dans cette re ventilation, il a obtenu, dès 2004, un poste supplémentaire de cadre technique du sollicité auprès du Ministère, dont l'arrivée permettra de déployer un poste pour le RILH, tandis qu'un soutien sera donné aux 4 ligues qui subiront un réaménagement de fonctionnement.

Joël RETUREAU remercie le Directeur Technique National et clôt ce point de l'ordre du jour en soulignant que certaines ligues ne sont pas informées des projets d'équipements sportifs pour lesquels le Ministère demande l'aval fédéral aux fins de la subvention FNDS du chapitre 12.

Extraits de Procès Verbaux

Conseil d'administration (Réunion du 17 avril 2004)

* Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 février 2004

* Proposition et désignation d'Annie LEINENWEBER en qualité de nouvelle Vice-présidente représentant le Comité National de Patinage Artistique

Joël RETUREAU ajoute qu'à cet effet, Madame Anny LEINENWEBER est de fait membre du Bureau fédéral et sera conviée à participer à ses réunions.

Le Président profite de ce moment pour soumettre au vote du Conseil une délégation de signature sur le compte du Comité National de Roller In Line Hockey à l'attention du Vice-Président dudit Comité :

Monsieur Alain BLANCHET, Vice-président du CNRILH et membre du Conseil d'Administration fédéral, reçoit délégation de signature sur le compte du CNRILH à l'unanimité.

* Rapport d'Activités des différents Présidents des Comités Nationaux

• COMITÉ NATIONAL de COURSE

Rolland BROUSTAUT annonce que la saison a bien débuté avec :

le 1^{ER} championnat de France qui s'est déroulé de façon remarquable à Lyon. Il félicite l'organisation orchestrée par la ligue Rhône-Alpes.

Les 3 Pistes, manifestation drainant toujours de très nombreux participants et spectateurs alors que...

la Coupe du Monde se produisait sur le même 2^{ème} week-end d'avril à Séoul.

Les rencontres Benjamins / Minimes / Cadets ont démarré avec les 2 premières déjà réalisées tandis qu'à lieu, ce jour, la 2^{ème} manche de l'Open de Vitesse pour les Juniors / Seniors, compétition instaurée pour donner à ces catégories des courses supplémentaires bienvenues.

Le président du CNC indique que le championnat d'Europe Jeunesse se produira fin juillet à Pampelune, et celui des Seniors, fin août, en Hollande où se tiendra également le Congrès du Comité Européen de Course.

Le Mondial est prévu 1^{ère} semaine de septembre à L'AQUILA en Italie.

(...)

• Commission RANDONNÉE

Alain PIGEYRE rapporte les problèmes rencontrés :

BREVET d'ÉTAT d'ÉDUCATEUR SPORTIF RANDONNÉE : la mise en place de cet examen a suscité beaucoup de travail engagé consécutivement au texte du Décret théoriquement signé par le Ministère le 07 juillet 2003. Cependant, à quinze jours des épreuves, la Fédération attend toujours la signature du décret et sa publication au Journal Officiel, alors qu'elle avait eu confirmation de sa signature courant mars 2004.

Face aux improbabilités générées, les différents acteurs et organisateurs de cette 1^{ère} session d'examen doivent envisager un éventuel report de date avec la lourdeur et toutes les conséquences logistiques qui en découleraient. Dès le lundi 19 courant, un courrier électronique sera dirigé vers le Directeur de Cabinet du Ministre, et de nouveaux contacts seront pris auprès de Mr PERIDIE, Chef du Bureau des formations, afin de considérer les mesures à prendre.

SITE INTERNET RANDONNÉE : il est relaté l'actuelle suspension des travaux de mise en place des parcours de randonnées liée au dépôt de bilan de la Société Microservice, prestataire de service de la fédération. Il interroge donc sur l'avenir avec le nouveau prestataire.

Le Secrétaire Général répond qu'il a été procédé dans l'urgence, au nouvel hébergement du Site fédéral, et que les autres démarches seront très prochainement entreprises avec la nouvelle Société de services, ODSI. Il indique qu'une réunion sera programmée avant fin juin au sujet de l'actualisation du site internet, sans en espérer un aboutissement immédiat, vu le nombre de remarques qui semblent devoir être considérées.

A ce propos, Rolland BROUSTAUT ajoute que les Comités Nationaux rencontrent des problèmes structurels sur le Site : actualisation des données, rénovation des présentations,... Il déplore de ne pouvoir apporter rapidement, sur le Site Course fédéral, les rectificatifs aux écrits erronés promus sur des sites privés.

DECRET de 1955 relatif aux organisations de manifestations sur la voie publique : à partir des exigences répertoriées et applicables actuellement en la matière, Alain PIGEYRE et le DTN, suite à la demande du Ministère, ont proposé une note technique afin de faire évoluer le décret précité avec, en particulier, la prise en compte de la pratique Roller et faire reconnaître le **STATUT du ROLLER**..

• COMITÉ NATIONAL de PATINAGE ARTISTIQUE

La Présidente du CNPA fait un état des lieux des **événements sportifs** :

La ½ finale du championnat de France de **patinage de groupes** à Nantes rassemblait plus de 500 patineurs répartis sur 41 clubs. 31 ont été sélectionnés en finale et 7 en championnat d'Europe.

La dite finale a présenté quelques soucis de capacité d'accueil pour lesquels le CNPA entreprendra une modification du cahier des charges de ce type d'événements sur les conditions d'infrastructures à exiger.

Sans modifier la convention d'objectifs, il a été dégagé, avec la collaboration du DTN, une enveloppe financière pour aider les équipes sélectionnées à partir au championnat d'Europe. Joël RETUREAU tient à souligner qu'il s'agit d'une aide exceptionnelle, tandis que Nicolas BELLOIR propose la mutualisation à l'avenir, soit dans le mode de déplacement, soit dans celui de l'hébergement, des clubs partants.

Le **stage fédéral d'entraîneurs** à Aubervilliers a regroupé une quarantaine d'entre eux ainsi qu'une quinzaine de patineurs, pris en charge par le CNPA, et encadrés par Antonio MERLO, entraîneur national italien, et Arnaud MERCIER. Une **formation de juges** s'y déroulait parallèlement pour les régions Nord et Ile de France, et un candidat y finalisait sa capacité de juge national.

La Présidente du CNPA mentionne alors le calendrier et la répartition régionale des formations de juges 2004 dont la formule mise en place par Mme Pourcel a permis d'attirer dernièrement une douzaine de stagiaires en Pays de la Loire.

Les **compétitions internationales** ont amené 7 patineurs solos à Noain (Espagne) et 2 autres à Bruxelles. Le trophée Barbieri transportera les couples 'Artistique' sélectionnés en Italie ainsi que le Trophée Filippini qui recevra les couples 'Danse'. Puis la Coupe d'Allemagne et la Coupe d'Italie accueilleront les athlètes en juin et début juillet.

Anny LEINENWEBER énonce les dates des prochaines **compétitions nationales**.

Enfin, elle évoque un courrier reçu d'un entraîneur de glace qui souhaiterait travailler avec le CNPA pour inscrire les projets de promotion du **Patinage Artistique EN LIGNE** dans la politique sportive du Comité en démarrant, notamment par le biais d'un stage organisé début juillet 2004. La Présidente s'y rendra en tant qu'observateur.

Si le Comité pense s'ouvrir à cette spécialité par une intégration douce mais qualitativement gérée, Gilbert PORTIER invite à la prudence dans la collaboration avec des acteurs issus d'autres organismes, pour sauvegarder les intérêts de la FFRS.

Au médecin fédéral qui s'étonne que le CIPA (Comité International) ait, depuis 2 ans, mis en place un championnat mondial de cette activité pour 1 ou 2 contrées, Hervé LALLEMENT rétorque qu'en contrepartie les règlements sont élaborés, et Gilbert PORTIER déclare la nécessité de démarrer petitement sur les rencontres internationales pour ensuite attirer les autres nations.

A l'évocation du **Congrès du comité européen** (CEPA) le 14 septembre à Zurich, Joël RETUREAU demande que la candidature pressentie de Camille CABARET lui soit présentée officiellement.

(...)

• COMITE NATIONAL DE ROLLER IN LINE HOCKEY

Gilbert PORTIER aborde le chapitre **Formation** :

Sur 23 candidats présentés au BEES 1°, 6 ont été reçus.

La Commission Enseignement a largement œuvré sur la mise en place d'un stage de formation des arbitres, ainsi que celle d'un stage national d'arbitres nationaux prévu dans une semaine et basé sur de nouvelles directives.

L'arbitrage et les **terrains** restent les domaines les plus préoccupants pour cette discipline.

Quant aux aires de jeux, le Président du CNRILH insiste sur la priorité à terminer le dossier équipement avec la DTN. Il propose d'établir avec l'aide de celle-ci un dossier FNDS pour le financement de l'achat du terrain nécessaire au mondial 2005 pour lequel il espère en sus, le partenariat de STILLMAT (société Tchèque qui a fourni le sol aux championnats du Monde 2003 à Pisek) qu'il rencontrera à la mi-mai à Prague.

A son interrogation sur l'arrivée du 2^{ème} cadre technique RILH, le DTN indique pour la rentrée de septembre 04.

EVENEMENTS SPORTIFS :

La Coupe des Lignes – qui réunit les 8 ligues finalistes - a eu lieu (Rhône-Alpes a battu l'Aquitaine en finale)

En vue des **compétitions internationales**, le 1^{ER} stage regroupant les équipes de France masculine et féminine s'est effectué à Caen.

Les féminines sont ce jour à Francfort où elles participent à un stage et deux matches internationaux.

Il est à noter les difficultés rencontrées pour les déplacements relatifs au mondial 2004 au Canada.

Pour le championnat du Monde 2005 à Grenoble, le Comité s'affaire aux côtés du Directeur Administratif et Financier aux statuts du Comité d'Organisation, le COCORILH dont la cellule « communication » se réunira le week-end prochain.

Le **Comité international CIRILH** se réunira fin juin. Le Président Joël RETUREAU a proposé la candidature de Gilbert PORTIER. A la même période, un Comité Européen *temporaire* (CERILH) sera constitué sous l'égide du Président du CIRILH sur proposition de la France avec l'accord du Président de la CERS. Il serait officialisé lors de l'assemblée générale du **Comité Européen** prévue en octobre.

(...)

• COMITE NATIONAL DE RINK HOCKEY

Le Président réitère les excuses relatives à l'absence du Président du CNRH qui a communiqué le rapport suivant :

« ACTIVITE SPORTIVE

Au plan national

Les différents championnats nationaux (hommes et femmes) ont entamé la « dernière ligne droite ». La finale du Championnat de France « juniors » s'est déjà disputée : vainqueur, le SCRA ST OMER. Quant à la Coupe de France « séniors » masculine, elle en est aux ½ finales.

Au plan international

La France a participé au cours du week-end de Pâques (à Guimaraes Portugal) à la traditionnelle **C o u p e L a t i n e « e s p o i r s »** (- de 23 ans). Aux fins de préparer les Championnats d'Europe, la D.T.N. avait décidé d'y envoyer l'équipe de France « juniors » (- de 20 ans). Bon comportement de cette jeune formation qui, après un difficile début face au Portugal, s'est bien comportée contre l'Italie pour la finale des 3 et 4èmes places (courte défaite 2-1)

Les pré-sélections pour la composition de l'équipe de France « Jeunesse » sont achevées, et un premier stage de préparation a déjà été mis en place au cours des récentes vacances pascales.

QUANT A L'ASSEMBLEE GENERALE

Commentaires

Eu égard à la stagnation constante des licences de la discipline rink-hockey, il a été constaté une profonde volonté de mise en œuvre d'opérations de recrutement et de sensibilisation au niveau des petites catégories.

Comme il est de tradition, et compte tenu notamment de l'évolution des statuts fédéraux, il a été procédé à de nouveaux aménagements des règlements.

A l'issue de son exposé, et en raison de l'ignoble campagne de diffamation dont il a été l'objet au cours de ces dernières semaines, M. BIENNE a souhaité renoncer à son poste de Président de la Commission Nationale des Arbitres. M. CHIFFOLEAU le remercie de la qualité du travail effectué. Il déplore bien évidemment ce renoncement et ce, alors qu'une réelle volonté de travail en direction de l'arbitrage, en collaboration avec la C.N.A., semblait émaner des régions.

AUTRES COMMENTAIRES

M. CHIFFOLEAU précise que le Comité Européen de Rink-Hockey, dont il assume l'intérim de la présidence, a résisté aux pressions de certaines fédérations (essentiellement latines) désirant la tenue anticipée d'un congrès, et ce, suite au décès du Président Carlos SENA. Le dit congrès électif se déroulera donc, comme initialement envisagé par M. SENA, le samedi 16/10/2004 à VIAREGGIO (Italie) dans le cadre de l'Euro-Jeunesse.

CA du 17 avril 2004 suite 3/4

A ce propos, et compte tenu du renoncement de M. CHIFFOLEAU, se pose la question de la présentation d'un candidat français à ces élections au Comité Européen de Rink-Hockey. »

Au nom du CNRH, M. Robert BIENNE a également ajouté :

Que la Commission de discipline fonctionne
Que la politique d'amélioration se poursuit au niveau de l'arbitrage au profit du qualitatif et au détriment du quantitatif

Que la formation des arbitres bénéficie désormais d'un guide, ouvrage créé dans l'intention d'uniformiser sur le territoire tous les contenus et attentes de l'arbitrage. A ce propos, le DTN suggère de filmer toutes les rencontres du championnat d'Europe « seniors » 2004 programmé à La Roche sur Yon du 13 au 18 septembre, et ce aux fins d'en extraire les cas à exploiter en formation, et monter l'outil vidéo complémentaire.

Enfin, au cours de ce Championnat d'Europe Senior se tiendra le séminaire national des arbitres.

* Rapport d'Activités des Différentes Commissions Fédérales

• Commission ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Annie VALENÇOT rapporte les résultats actuels des sessions de Brevets d'Etat du 1^{ER} degré :

o RILH	21	candidats
présentés	6 reçus	
o Artistique	4	
	4 reçus	
o Roller Acrobatique	23	
	13 reçus	
o Skateboard	29	
	14 reçus	

Aucun diplôme BEES 2ème degré n'a été obtenu par les candidats qui y prétendaient.

Les 3 premières demandes de Validation des Acquis d'Expériences ont abouti à l'obtention d'1 BEES 2° Course, et 2 échecs.

La Présidente de la Commission précise que toutes les sessions se sont bien déroulées.

• Commission EQUIPEMENT

Le Secrétaire Général rappelle l'inquiétude du Président de cette Commission dont l'attente se situe toujours sur les nominations de correspondants par discipline, prêts à dresser à ses côtés les règles liées aux Equipements.

Le DTN rétorque que tous les travaux sont menés au sein des disciplines pour l'instant.

• Commission MÉDICALE

Xavier FANÇA expose les **soucis d'encadrement** que la Commission médicale vit actuellement :

Bien que pourvue en kinésithérapeutes pour toutes les équipes nationales tant en stages qu'en compétitions,

La Commission ne dispose que de 3 médecins (Pierre SEBASTIEN, Marc PERRUCHO et

lui-même) pour tourner sur les actions médicales indispensables. Il relate ses difficultés à trouver un autre confrère collaborateur sur cet encadrement, tandis que les nouvelles règles ministérielles relatives au suivi longitudinal appellent à davantage de procédures dotées d'une organisation rigoureuse.

A ce sujet, le DTN ajoute qu'un devis a été établi pour l'acquisition d'un logiciel enregistrant les comptes-rendus des examens du suivi longitudinal. Une étude ultérieure relative à la mise en réseau confidentiel de ces données sur les sites de Nantes, Talence et Toulouse, déterminera la faisabilité de ces connexions. Dans l'affirmative, les travaux débiteront avec les examens des athlètes des disciplines Course et Patinage Artistique.

- Puis le médecin fédéral évoque qu'à la suite de nombreux incidents, il convient désormais d'exiger la présence d'un médecin auprès des **équipes Jeunesse**, (en sus des Juniors et Seniors), pour les sports collectifs.

- Parallèlement, il espère pouvoir attribuer très vite un médecin par discipline, et ce de manière définitive.

- Il annonce la récente nomination du Docteur DESCHAMPS en tant que **Médecin du pôle** de Nantes.

- Côté **finances**, la convention d'objectifs 2004 sera légèrement minorée par rapport à 2003.

Enfin, Xavier FANÇA précise les troubles de comportement générés par la prise de **cannabis reconnu** produit dopant interdit, tandis que le DTN souligne qu'il s'agit d'une substance prohibée et les règles disciplinaires qui lui sont applicables.

(...)

* Rapport d'Activité de la Direction Technique Nationale

Le Directeur Technique National évoque la tenue de la **réunion plénière de la DTN** à Nantes, juste avant l'assemblée générale. Son compte-rendu sera prochainement restitué accompagné des budgets afférents à chaque discipline.

A cet effet, le Président signale la réunion du 29 avril au Ministère pour négocier la Convention d'Objectifs.

Hervé LALLEMENT précise qu'au cours de la rencontre des cadres techniques, une inquiétude relative au déplacement des mineurs s'est dégagée, et que par ailleurs, face aux soucis d'encadrement et de surveillance ponctuellement remarqués, les entraîneurs ont souhaité la venue d'une personne complémentaire (ex : BAFA) pour les soulager dans les tâches de vigilance et d'intendance ne relevant pas de compétences techniques.

Il annonce que la formation continue des cadres techniques recevra bientôt une amélioration de son dispositif.

Les Pôles : leurs dossiers de labellisation menés à terme ont permis la reconduction de ce label.

A la question d'Alain PIGEYRE sur la pertinence d'une session d'examen en Ile de France, Hervé LALLEMENT répond qu'une demande importante soutenue par la mise à disposition du site de l'Ecole Inter Armées (site alors consentant) a permis à la Direction régionale, au regard des retombées et du quantitatif espérés, d'organiser cette session.

Il est précisé que désormais l'EIS refusé ses portes à la Fédération et à de nombreuses associations locales, suscitant l'étonnement des acteurs sportifs brutalement démunis après qu'ils aient été encouragés à fréquenter les lieux.

* BILAN de l'Assemblée Générale Ordinaire et Débat sur l'Evolution de son Format

Le Président évoque que le format actuel laisse à désirer vu l'absentéisme important remarqué au lendemain de la journée des émargements, et surtout des assemblées générales de comités. Il rappelle à cet effet la concession accordée le 14 mars dernier au report du vote sur la licence Randonnée, et la dissociation établie par nombre d'adhérents entre les assemblées générales Comités / Fédération, scission néfaste au bon fonctionnement de l'organe de tutelle (fracture également observée dans les Liges avec les AG distinctes de Comités Régionaux).

Il souligne que l'assemblée générale plénière (la seule reconnue sur le plan juridique) acte des prises de décisions, des élections, et que la pertinence des votes supposerait une meilleure audience. A ce titre, il propose, soutenu par le Secrétaire Général, le réagencement du déroulement de ce rassemblement annuel par :

- la révision des plages horaires attribuées, et notamment la chronologie des AG et leur durée, le moment des remises de récompenses

- la réorganisation du mode d'interventions oratoires, évitant les répétitions sur deux assemblées, sur les discours communs à certains intervenants, et n'omettant pas, toutefois, de dresser un tableau général de toutes les activités fédérales sans nuire à la reconnaissance des présidents en charge de leur gestion. Cette nouvelle mesure permettrait de limiter les prises de risques d'assemblées générales aux participations restreintes par un nombre de représentants amenuisé au fil du temps, et atténuerait le préjudice potentiel à la représentation de l'assemblée lors des votes de décisions.

S'en suit un débat au cours duquel les administrateurs expriment toutes idées (...)

* Le Point sur les Actions de Communication et de Promotion

Joël RETUREAU a rencontré CFL Stratégie sur l'action que la Sté de communication était susceptible de mener à la recherche de sponsors pour la fédération.

Il précise que le projet Roller Tour a échoué tant via CFL que via l'Agence du Sport (avec proposition du partenaire Monoprix).

CA du 17 avril 2004 suite 4/4

Par contre, le Président évoque des journées potentiellement réalisables avec d'autres partenaires lors de grandes manifestations sportives organisées par la Fédération, journées à dédier aux différents partenaires fédéraux en leur concédant stands, présentation de leurs vitrines, vente de leurs produits dans l'enceinte des événements.

Nicolas BELLOIR évoque le projet de refonte du Site Internet et du site des parcours de randonnées, la création d'un bulletin officiel dont le 1ER numéro sortira avant la fin de saison. Ce fascicule contiendra notamment des extraits de procès-verbaux de Conseils d'Administration, de Bureaux exécutifs, de décisions réglementaires et disciplinaires.

Avec la revue Rollerskate, il est prévu de travailler :

à partir de l'idée que le public se fait du Roller

sur une image fédérale adisciplinaire, porte d'entrée pour tous les pratiquants Roller,

aux fins de présenter ce qu'est la Fédération et ce qu'elle fait, notamment par des réponses sur le bien fondé de la licence et sur les services apportés à l'enseignement d'une pratique simple et préventive du Roller au travers :

- de l'assurance
- des clubs et circuits où pratiquer
- du savoir-faire fédéral qui amènera à décliner le Roller en tant que sport (loisir, compétition)

(...)

* Questions Diverses

❖ Point sur les prochaines compétitions internationales en France :

▪ Le Championnat d'Europe de Rink Hockey programmé du 13 au 18 septembre 2004 à La Roche S/Yon, et pour lequel le Comité d'Organisation s'adonne à la création actuelle d'un véritable Pôle Presse

▪ Le Mondial de Roller In Line Hockey prévu à Grenoble en 2005. Gilbert PORTIER ajoute que se dessine la possibilité de doubler les compétitions : 16 équipes Hommes / 12 équipes Femmes sur 2 lieux différents de la ville.

▪ Le Championnat d'Europe Jeunesse RILH soit à Chambéry, soit à Lille (en remplacement de l'Italie), en octobre ou décembre 2004

▪ Un Championnat d'Europe de Patinage Artistique en 2007, pour lequel Mme LEINENWEBER se fait confirmer la procédure à employer. La présentation d'un dossier incluant un budget prévisionnel est à considérer.

▪ Un Mondial de Rink Hockey auquel la France se porte candidate pour 2007, à Saint-Etienne.

❖ Poursuites disciplinaires pour usage de cannabis :

❖ Nicolas BELLOIR informe que la Fédération s'interroge sur le fondement légal de la procédure disciplinaire fédérale quand

les tests effectués sont positifs, même si l'arrêté ministériel du 31/07/03 la prévoit telle qu'inscrite dans le règlement de « l'organe dirigeant ».

❖ A défaut de définition de « l'organe dirigeant », après avoir consulté le Conseil de Prévention et de Lutte Contre le Dopage qui ne remet pas en cause les décisions de sanctions prises sur la base d'une décision fédérale, il est procédé au vote suivant :

La Fédération Française de Roller Skating est désignée à l'unanimité ORGANE DIRIGEANT en matière de réglementation disciplinaire relative à la lutte contre le dopage.

Et, à ce titre :

L'usage décelé du cannabis lors de contrôles effectués en compétition est poursuivi et sanctionné au plan disciplinaire par la Fédération Française de Roller Skating.

Règlements techniques et sportifs

Aide-mémoire à usage des clubs destinataires de ces différents règlements :

- Course :
- Artistique
-

Extraits de décisions disciplinaires (discipline générale)

Affaire : Fabien BOITEL

A la suite du match de Roller in line Hockey du 20 septembre 2003 opposant, dans le cadre du championnat de France N2, AUBAGNE à MONTPELLIER, le rapport d'incident des arbitres établit que M. Fabien BOITEL a « porté un violent coup de crosse volontaire à la tête au niveau de la tempe du n° 55 d'Aubagne ».(...)

« Considérant qu'il résulte de l'article 5 du règlement disciplinaire que « *les membres des organes disciplinaires ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire* » ;

Considérant qu'à l'audience de ce jour, la commission réunie ne comporte que trois membres dont l'un d'entre eux est Président d'honneur et licencié au club de l'appelant ;

Considérant que cette situation l'empêche de participer aux délibérations et que la Commission ne peut valablement délibérer avec deux membres ;

Considérant qu'il y a donc lieu de reporter l'audience afin de statuer sur l'appel de Fabien BOITEL lors de la prochaine réunion de la Commission

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

- o ordonne le renvoi de la présente affaire
- o dit que Fabien BOITEL sera reconvoqué à une audience ultérieure à la diligence du Président de la Commission

Délibéré dans la séance du 31 Mars 2004

Affaire : David MAY

A l'occasion du match de Rink Hockey du 11 novembre 2003 opposant, dans le cadre du championnat de France de 1ère division, SA MERIGNAC à LA VENDEENNE, la feuille de match établit la présence, en tant que « délégué » de La Vendéenne, de M . David MAY alors qu'il a reçu lors de la rencontre précédente un carton rouge le suspendant automatiquement pour la rencontre suivante.(...)

« Considérant que l'art 637 alors applicable du règlement sportif du Comité National de Rink Hockey ne prévoit pas expressément la non participation, en qualité de dirigeant, du joueur ayant reçu un carton rouge lors de la rencontre précédente ;

Considérant qu'il apparaît que David MAY n'a pas participé en qualité de joueur à le rencontre du 11 novembre 2003 de sorte qu'il ne peut lui être reproché en l'état du texte de l'art 637 d'être intervenu en qualité de délégué au cours de cette rencontre ;

Considérant que les circonstances démontrent en outre que David MAY n'a pas cherché à dissimuler la sanction dont il faisait l'objet puisqu'il a lui-même informé de celle-ci les arbitres de la rencontre et que ceux-ci ont accepté de faire figurer son nom sur la feuille de match en qualité de délégué ;

Considérant que le texte de l'article 637 a lui-même fait l'objet d'une modification récente pour préciser que la sanction s'appliquait dorénavant non seulement aux joueurs mais aux dirigeants ;

Considérant que dans ces conditions, il n'y a pas lieu de sanctionner David MAY.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

- o infirme la décision de première instance
- o dit n'y avoir lieu à sanction à l'encontre de David MAY

Délibéré dans la séance du 31 Mars 2004

Affaire : Philippe GUERS

A la suite du match de Roller in line Hockey du 15 novembre 2003 opposant, dans le cadre du championnat de France N1, GRENOBLE à PARIS, le rapport d'incident de l'un des arbitres établit que M. Philippe GUERS, du club de Grenoble, a « mis un coup de patin dans le casque du gardien de Paris XIII alors que celui-ci s'était emparé du palet ».(...)

Considérant que la commission de discipline de première instance a rendu une décision à l'encontre de M. Philippe GUERS le 3 janvier 2004 lui infligeant la sanction de « *2 matches de suspension fermes assorti de 2 matches de suspension avec sursis* » ;

Considérant que cette décision lui a été notifiée en LRAR le 20 janvier dont il a accusé réception le 23 janvier ;

Considérant que par courrier en LRAR reçu le 2 février 2004, le Président du club de Grenoble a fait savoir à la Commission d'appel qu'il entendait faire appel de la décision en accord avec M. Philippe GUERS ;

Considérant que l'appel dont s'agit est irrecevable dès lors qu'en application de l'article 15 du règlement disciplinaire général, « *la décision de l'organe disciplinaire de première instance peut être frappée d'appel par l'intéressé ou par le Président de la Fédération ou de la Ligue concernée, le cas échéant, dans un délai de 10 jours* » ;

Considérant que l'appel dont est saisi la commission d'appel est irrecevable dès lors que le Président du club de Grenoble n'avait pas qualité pour former appel pour le compte de Philippe GUERS et dès lors que celui-ci n'a pas formé lui-même appel dans le délai de 10 jours suivant la notification qui lui a été faite de la décision de première instance.

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

- o déclare irrecevable l'appel formé à l'encontre de la décision de première instance en date du 20 janvier 2004 qui recevra pleine et entière applica-

tion.

Délibéré dans la séance du 31 Mars 2004

Affaire : Teddy DA COSTA

A la suite du match de Roller in line Hockey du 30 novembre 2003 opposant, dans le cadre du championnat junior, DAMMARIE LES LYS à RIS ORANGIS, le rapport d'incident d'un des arbitres établit que M. Teddy DA COSTA a fait volontairement fait trébucher ce dernier et a reçu une pénalité. Le second accord étant en désaccord, le match a été arrêté. (...)

« Considérant que les rapports des arbitres sont contradictoires ;

Considérant qu'il subsiste un doute sur les circonstances précises dans lesquelles l'incident est survenu ;

Considérant que le doute doit profiter à « l'accusé » ;

Considérant que le requérant avait déjà été pénalisé durant le match par une « méconduite pour le match » ;

PAR CES MOTIFS, LA COMMISSION :

- o infirme la décision de première instance
- o dit n'y avoir lieu à sanction à l'encontre de Teddy DA COSTA

Délibéré dans la séance du 31 Mars 2004

Extraits de décisions disciplinaires (lutte anti-dopage)

Affaire : Benoît DELEPINE

Décision du 4 juin 2004

Vu le procès-verbal de contrôle anti-dopage établi le 21 février 2004 (...)

Vu le rapport d'analyse n° 139/02-1 établi par le laboratoire national de dépistage du dopage le 25 mars 2004 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu (les textes applicables ...)

Considérant qu'aux termes de l'article L. 3631-1 du code de la santé publique,

« Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou agréées par des fédérations sportives ou en vue d'y participer :

- d'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- de recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies ;

Les substances et procédés mentionnés au présent article sont déterminés par un arrêté des ministres chargés de la santé et des sports » ;

Considérant que le 21 février 2004, Monsieur Benoît DELEPINE, à l'occasion d'un match de roller in line hockey, a fait l'objet d'un contrôle anti-dopage dont les résultats établis par le laboratoire national de dépistage du dopage ont fait ressortir la présence de « Acide-11-nor-delta-9-THC-9-carboxylique », Métabolite du cannabis à la concentration de 308 nanogrammes par millilitre d'urine, cette substance étant interdite, au-delà d'une concentration de 15 nanogrammes par millilitre d'urine, selon la liste annexée à l'arrêté du 31 juillet 2003 déterminant les substances et procédés relevant des dispositions législatives précitées ;

Considérant qu'en vertu des textes susvisés, la Commission de disci-

pline de première instance de lutte contre le dopage de la Fédération Française de Roller Skating peut prononcer, à l'encontre d'une personne licenciée ayant utilisée une substance figurant sur la liste susmentionnée, au cours d'une compétition qu'elle organise ou autorise, ou en vue d'y participer, une sanction disciplinaire tel que prévu à l'article 27 de son règlement disciplinaire de lutte contre le dopage (...)

· article 1er : Il est prononcé à l'encontre de Monsieur Benoît DELEPINE la sanction de la suspension de compétition pour une durée de trois mois dont un mois ferme (deux mois étant donc assortis du sursis)

· article 2 : la sanction prononcée prendra effet à compter de la première journée de compétition de la saison 2004/2005 conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFRS

(...)

Affaire : Julien LEROY

Décision du 4 juin 2004

Vu le procès-verbal de contrôle anti-dopage établi le 21 février 2004 (...)

Vu le rapport d'analyse n° 139/02-2 établi par le laboratoire national de dépistage du dopage le 25 mars 2004 à la suite du contrôle mentionné ci-dessus ;

Vu (les textes applicables ...)

Considérant (identique décision précédente)

Considérant que le 21 février 2004, Monsieur Julien LEROY, à l'occasion d'un match de roller in line hockey, a fait l'objet d'un contrôle anti-dopage dont les résultats établis par le laboratoire national de dépistage du dopage ont fait ressortir la présence de « Acide-11-nor-delta-9-THC-9-carboxylique », Métabolite du cannabis à la concentration de 461 nanogrammes par millilitre d'urine, cette substance étant interdite, au-delà d'une concentration de 15 nanogrammes par millilitre d'urine, selon la liste annexée à l'arrêté du 31 juillet 2003 déterminant les substances et procédés relevant des dispositions législatives précitées ;

Considérant (identique décision précédente)

- article 1er : Il est prononcé à l'encontre de Monsieur Julien LEROY la sanction de la suspension de compétition pour une durée de trois mois dont deux mois fermes (un mois étant donc assorti du sursis)
- article 2 : la sanction prononcée prendra effet à compter de la première journée de compétition de la saison 2004/2005 conformément aux dispositions de l'article 28 du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFRS

(...)